

SEANCE DU 22 mars 2019

ACQUISITION IMMEUBLE 4 RUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part de la réponse reçue de Madame HUET Nelly suite à la proposition d'acquisition faite par le Conseil Municipal. Après consultation des héritiers concernés, la proposition établie à 65 000 € net vendeur a été acceptée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir l'immeuble sis 4 rue de l'Eglise, cadastré section B n° 375, au prix de 65 000 € net vendeur,
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

BUDGET 2019 – Vote des subventions

Le Conseil Municipal décide le vote des subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	MONTANT ACCORDE
Anciens Combattants	301.00 €
Aînés Ruraux	312.00 €
Comité des Fêtes	3 600.00 €
Espérance Sportive de CHAMPFLEUR (E.S.C.)	3 200.00 €
Coopérative scolaire	574.00 €
Gymnastique	180.00 €
Yoga	200.00 €
Chasse	488.00 €
Documentation pédagogique de MAMERS	65.00 €
Prévention routière (sous condition intervention)	0.00 €
Foyer socio-éducatif du collège d'ANCINNES	105.00 €
Association des Maires du Canton	0.00 €
Association des parents d'Elèves	193.00 €
Comice agricole cantonal (si organisation)	325.00 €
C.C.A.S.	54.00 €
Les Amis du Lavoir	255.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Ancinnes	50.00 €
TOTAL	9 902.00 €

BUDGET 2019 – Taux d'imposition

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir le taux des taxes locales pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation 10.24 %
- taxe foncière (bâti) 10.93 %
- taxe foncière (non bâti) 18.75 %

soit un produit attendu de 226 140 €.

BUDGET 2019 - Présentation

Le Conseil Municipal entérine les choix faits par la commission finances concernant les nouveaux investissements, à savoir :

Plantations rue du Stade	2128	20 160,00 €
Acquisition immeuble 4 rue de l'Eglise	21318	70 000,00 €
Voirie	2151 - opération 19	22 000,00 €
Panneaux	2152	626,00 €
Mise en conformité Doc Unique (véhicules)	2158	1 689,00 €
Equip numérique école	2183 - opération 121	14 000,00 €
Ordinateur + vidéoprojecteur école	2183 - opération 121	2 500,00 €
Tableaux blancs pour vidéoprojecteur + mobilier	2184 - opération 121	700,00 €

Mobilier urbain	2184	3 150,00 €
Matériel EPS et musique + jeux et mat éducatifs + petits invest école + réfrigérateur + sèche-mains + aspirateur	2188 - opération 121	3 400,00 €
Guirlandes glaçons + trousse de secours	2188	473,00 €
Aménag jeux rue des Sœurs Franciscaines	2312 - opération 103	11 220,00 €
Terrain de boules	2312	9 750,00 €
sous-total		159 668,00 €
TOTAL		165 020,61 €

QUESTIONS DIVERSES

-Dans le cadre de l'affaire qui oppose M. et Mme BENOIT-BARNET et Melle ATTACHE à la commune, l'expert a adressé une demande de provision de 2 000 € sur les 6 200 € que représente l'expertise, ceci aux frais des requérants

-Concernant la demande de subvention déposée dans le cadre du dispositif ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), les 42 dossiers déposés au niveau du département ont été validés. Il reste à connaître le détail de la décision. Ce dossier concerne l'équipement de l'école en ordinateurs portables, tablettes numériques et tableaux interactifs.

- La commune a été victime de vandlisme au cours du week-end des 16 et 17 mars : un réverbère a été plié sur le parking de la salle des fêtes – le coût du remplacement s'élève à 1 300 € - l'assurance a été sollicitée et une plainte a été déposée